

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉTIENNE-DE-BOLTON

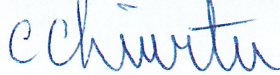
AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement 2026-01

Veuillez prendre avis que lors de la séance régulière du 3 février 2026, le Conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton a adopté le Règlement numéro 2026-01 abrogeant et remplaçant le règlement 2024-06 constituant le Comité Consultatif en Loisirs et Culture.

Le règlement 2026-01 peut être consulté sur le site de la municipalité ou à la Mairie, au 9 rang de la Montagne à Saint-Étienne-de-Bolton aux heures normales d'ouverture.

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, 4 février 2026



Cristina Chiurtu
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Cristina Chiurtu, greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants :

- Mairie au 9, rang de la Montagne
- Site internet www.sedb.qc.ca

Donné à Saint-Étienne-de-Bolton, 4 février 2026



Cristina Chiurtu
Directrice générale et greffière-trésorière